

Recours au Règlement

On pourra en débattre. Puis nous voterons. Nous verrons bien si nous pouvons respecter nos propres décisions.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg Transcona a fait une intervention valable. J'espère que la présidence prendra les mesures qui s'imposent le plus rapidement possible.

Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé d'une motion qui sera présentée. En fait, monsieur le Président, le Règlement de la Chambre vous autorise déjà à intervenir lorsque vous jugez inacceptable le comportement des députés de tous les partis, qu'ils aient ou non enfreint le Règlement. Je serai heureux, ainsi que mon collègue qui est à ma gauche j'en suis certain, de discuter avec le leader parlementaire du gouvernement, à n'importe quel moment, du contenu de cette motion et de la façon dont elle pourrait vous aider à exercer vos responsabilités d'arbitre à la Chambre.

Monsieur le Président, nous pourrions peut-être passer maintenant à une question très urgente, selon ce qu'on nous a dit hier soir, soit le conflit des manutentionnaires de céréales, et entendre le ministre du Travail.

M. le Président: Le député de Broadview—Greenwood veut-il faire une intervention au sujet du même rappel au Règlement?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Oui, monsieur le Président, c'est au sujet du même rappel au Règlement.

J'ai écouté attentivement les paroles du leader du gouvernement à la Chambre et je suis d'accord avec lui sur la plupart des points qu'il a soulevés. Toutefois, je crois que, trop souvent, les Canadiens ne voient pas vraiment ce qui se passe à la Chambre et ne comprennent pas qu'il y a souvent de la provocation de la part du gouvernement dans sa façon de répondre aux questions posées par l'opposition. Les députés du parti ministériel chahutent souvent aussi pendant que nous avons la parole.

J'ai eu l'impression que le député a voulu laisser entendre dans son intervention qu'il n'y avait pas de problème du côté du gouvernement. Il est peut-être vrai que nous devrions imposer une certaine discipline de notre côté, mais il ne devrait pas penser que les députés de son parti sont sans reproche à cet égard.

M. le Président: Je tiens tout d'abord à souligner que le député de Winnipeg Transcona a présenté la question très clairement et selon les règles. Avant qu'il ne prenne à nouveau la parole, permettez-moi de répondre brièvement au député de Broadview—Greenwood.

Ayant passé de nombreuses années dans cette Chambre, je peux affirmer à ce député et à tous les autres qu'il n'existe aucun monopole de la vertu ni d'un côté ni de l'autre, et que tous deux peuvent faire du chahut et pire encore. Mais ce n'est pas là où je veux en venir. Ce que je veux dire, c'est que le fait de ne pas observer le décorum donne lieu à des excès de plus en plus grands et qu'il se pourrait bien que les remarques sexistes et racistes soient le résultat direct de l'état général du décorum. Il est très difficile de distinguer complètement un excès d'un autre.

Le député a parlé de provocation. En effet, il y a souvent de la provocation dans cette Chambre, et cela, de part et d'autre. Je ne crois pas qu'il faille une étude en comité pour savoir cela. Bien sûr, un certain sérieux doit présider à nos actions, parce que cet endroit n'est pas une cour de récréation. Cependant, les hommes et les femmes qui y travaillent ont des convictions profondes, et il leur arrive parfois de donner libre cours à la passion et la conviction qui les animent. Je suis toutefois disposé à aider en suivant les suggestions du député de Winnipeg Transcona, du leader du gouvernement à la Chambre et du député de Cap-Breton—Richmond—Est.

Le député de Winnipeg Transcona a maintenant la parole. Peut-être pourra-t-il éclairer encore la présidence.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder les choses inutilement, mais je tiens à dire qu'il convient de faire une distinction entre, d'une part, ce qui s'est passé hier et il y a quelques semaines et, d'autre part, les préoccupations exprimées depuis longtemps par bien des personnes, et très récemment, par les participants à la commission Spicer, au sujet des questions générales de décorum à la Chambre des communes. Il y a lieu de faire une distinction qualitative, et je ne sais pas trop si le leader du gouvernement à la Chambre n'a tout simplement pas saisi mon rappel au Règlement ou si l'on tente de dissimuler une question beaucoup plus grave, à savoir quelle mesure prendre pour empêcher les propos sexistes et racistes, compte tenu du décorum général qui doit exister à la Chambre.